



Prise de position

5G et ordonnance RNI

L'essentiel en bref

- En février 2019, l'OFCOM a vendu aux enchères sur mandat de la Comcom les fréquences de téléphonie mobile des bandes de fréquence 700 MHz, 1400 MHz et 3500 MHz. Pour cela, la branche a versé 390 millions de francs à la Confédération. Cette attribution comprenait l'obligation de fournir à la population la nouvelle norme de communication mobile 5G. Cependant, depuis, le développement de la 5G est très lent.
- L'introduction de la 5G a entraîné une grande incertitude auprès de certaines parties de la population. Les opposants à cette technologie ont évoqué des réserves pour la santé et un manque de recherche sur son impact. Des personnalités politiques ont participé au débat et ont parfois utilisé d'outils parlementaires afin de stopper le développement de la 5G.
- Au niveau fédéral, un groupe d'experts a été formé sous la direction du DETEC. Son [rapport «Téléphonie mobile et rayonnement»](#) ébauche des scénarios pour «l'avenir de la communication mobile en prenant en compte des intérêts d'utilisation et de protection». Le groupe d'experts a également approfondi la question de la santé. Il est arrivé à la conclusion suivante: il n'existe pas de preuves scientifiques des risques pour la santé des rayonnements de la téléphonie mobile.
- En 2019, les fréquences ont été mises aux enchères sans que les dispositions d'application pour les antennes adaptatives (largement utilisées pour la 5G) aient été présentées. Seulement deux ans plus tard; l'OFEV a publié le complément aux recommandations d'exécution pour les antennes adaptatives. Il prend en compte la fonctionnalité de ces nouvelles installations et octroie un «facteur de correction». Celui-ci garantit que les antennes adaptatives ne soient pas évaluées de manière plus stricte que les installations conventionnelles. Cependant, les valeurs limites de l'installation de 5 volts par mètres doivent être respectées

Position de Swisscom

- La 5G est une nouvelle norme de téléphonie mobile utilisant des fréquences autrefois à disposition d'autres technologies radio. Les signaux pour la 5G sont similaires à ceux pour la 4G ou le WLAN. Par conséquent, la 5G n'est pas différente des anciennes technologies de téléphonie mobile (dont les résultats sont par conséquent transmissibles d'un point de vue scientifique à la 5G). Mais il existe déjà également plus de 100 travaux de recherche pour la 5G.
- La puissance d'émission d'une antenne est définie dans l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant. Elle définit les valeurs limites pour la communication mobile. Elles s'appliquent à toutes les générations de communication mobile, c'est-à-dire la 3G, la 4G et la 5G.
- Dans tous les lieux accessibles, la valeur limite d'immission, de 50 volts par mètre correspondant aux recommandations de l'OMS, doit être respectée. Cependant, la Suisse dispose d'une réglementation supplémentaire: des valeurs dix fois plus strictes ont été définies à titre préventif pour les lieux où des personnes peuvent rester pendant une durée prolongée. En particulier dans les zones résidentielles, quasiment tous les emplacements d'antennes sont concernés par cette réglementation spéciale. Il faut y ajouter des recommandations très strictes.



- La combinaison de procédure d'autorisation, d'ORNI stricte, de recommandations et d'aménagement du territoire limite fortement l'extension de la communication mobile en Suisse. Cela entraîne des retards lors du développement de la 5G et des milliers d'emplacements d'antennes supplémentaires parce que par rapport aux pays étrangers, les installations existantes peuvent uniquement fonctionner avec des performances faibles. La conséquence: un embouteillage pour l'extension de la nouvelle norme de communication mobile. Ainsi, fin septembre 2022, plus de 3100 permis de construire n'avaient pas été traités! En raison de cette situation, la Suisse met en danger son avantage concurrentiel et son attractivité.
- Il serait déjà très bénéfique que les conditions-cadres existantes (valeurs limites) puissent être mieux exploitées. Il s'agit d'éviter des précautions supplémentaires sans remettre en question les valeurs limites en vigueur déjà dix fois plus strictes qu'à l'étranger.